

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

COMMUNE DE  
LE MONTCEL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

### SEANCE DU 4 JUILLET 2022

DATE DE LA CONVOCATION      L'an Deux Mille vingt deux      et le 4 juillet      à 19 heures 30  
28/06/2022

DATE D’AFFICHAGE      Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni  
28/06/2022      au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence d’Antoine HUYNH, Maire.

Présents :      Antoine Huynh, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Clarence Appell, Brigitte Simon, Joseph Bracco,  
Patrick Bastien, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Benjamin Bou Aziz

Absents et excusés :      Jean-Christophe Eichenlaub, Carlos Coelho (pouvoir à Clarence Appell), Cyril Durand (pouvoir à  
Peggy Viola), Sandra Fiorèse

### DELIBERATION N°2 : Convention de mise à disposition du broyeur 2022-2025

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que Grand Lac prête à chaque commune, à titre gracieux, un broyeur thermique de modèle BUGNOT BVN45 23CV pour traiter les déchets végétaux. Le prêt est destiné aux communes afin qu’elles puissent, à leurs tours, le prêter aux administrés à titre gracieux.

La commune en contrepartie doit désigner deux référents, un élu et un technicien, pour assurer un rôle de coordination de l’action sur leur commune et qui centralisent et gèrent les éventuels problèmes rencontrés sur le terrain, avant de les transmettre à Grand Lac.

Une convention fixant les conditions de mise à disposition du broyeur aux communes a été établie, elle prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de trois ans, soit jusqu’en 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité :

- De mettre à disposition des administrés de la commune un broyeur de végétaux
- D’autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Grand Lac.

Fait à le MONTCEL, le 4 juillet 2022

Le Maire,  
Antoine HUYNH

Certifié exécutoire Antoine HUYNH,  
Le Maire  
Transmis en préfecture, le 12/07/2022  
Publié, le 12/07/2022

